



35250

2023-005

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
CANTON VAL-COUESNON
CCAS ANDOUILLE NEUVILLE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CCAS DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 18 heures 00,

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.

Date de convocation	20 novembre 2023
Date d'Affichage	20 novembre 2023
Nombre de Conseillers en exercice	11
Quorum	6
Nombre de Conseillers présents	8
Nombre de Votants	9 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents

Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Denis Tunier, Catherine Gautier, Christophe Juin, Cécile Perrot, Edith Guézennec, Hervé Canto.

Absents Excusés

Marie-France Pontrucher pouvoir à Edith Guézennec

Absents

Patricia Larvol, Armelle Lemasle.

Secrétaire de Séance

Catherine Gautier

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du CCAS du 03 juillet 2023
- 2) Colis de fin d'année 2023
- 3) Indemnité Secrétariat CCAS 2023
- 4) Repas du CCAS 2024
- 5) Questions Diverses

Madame Catherine Gautier est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que la secrétaire est désignée, Mme la Présidente ouvre la séance.

1) Approbation du Procès-Verbal du CCAS du 03 juillet 2023

Délibération n° 2023-11

Madame la Présidente invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du CCAS du 03 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative du CCAS, à l'unanimité :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

VU le projet de procès-verbal n'appelant aucune observation,

APPROUVE le procès-verbal du CCAS du 03 juillet 2023.

2) Colis de fin d'année 2023

Délibération n° 2023-12

Madame la Présidente demande aux membres de la Commission Administrative du CCAS de fixer le montant des colis de fin d'année à attribuer aux personnes domiciliées sur la commune et ayant de faibles ressources.

Après en avoir délibéré, il est décidé de fixer, pour l'année 2023, le prix des colis de fin d'année comme suit :

Montant maximum d'un Colis pour une personne = 25 euros.

3) Indemnité Secrétariat CCAS 2023

Délibération n° 2023-13

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative du CCAS décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2023, l'indemnité d'un montant de 1100 euros attribuée à Mme Claire Lecomte pour la tenue du secrétariat du CCAS.

4) Repas du CCAS 2024

Délibération n° 2023-14

Madame la Présidente propose d'arrêter une date pour le repas annuel organisé par le CCAS, repas ouvert à tous et gratuit à partir de 65 ans.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative du CCAS, à l'unanimité, décide :

* de fixer le repas du CCAS au Dimanche 14 avril 2024,

* de demander des devis à LA PARENTHÈSE.

5) Questions Diverses

* Les Restos du Cœur : situation financière catastrophique

La séance est levée à 18h35.

La Secrétaire de Séance,
Catherine Gautier.



Madame la Présidente,
Aurore GELY-PERNOT.

